

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 21 juillet 2006  
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHAIER Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Transports scolaires - Conventions de délégation partielle de compétence -  
Coût forfaitaire journalier des circuits réalisés en régie par les organisateurs  
secondaires - Approbation - Autorisation de signer**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2006/446 du 23 juin 2006, vous avez approuvé les dispositions contenues dans les projets de convention de délégation partielle de compétence entre la Communauté urbaine de Bordeaux (Organisateur Principal) et les organisateurs secondaires des circuits de transports scolaires.

Pour mémoire, cette délégation partielle de compétence concerne notamment l'organisation des circuits, l'inscription des élèves, le contrôle des transporteurs, les modalités de financement du service. Il est rappelé que 90% du coût de ce service reste à la charge de la Communauté urbaine, 10% à la charge des organisateurs secondaires.

Une convention particulière jointe en annexe à la présente délibération prévoit des modalités spécifiques pour les communes exploitant des circuits de transports scolaires en régie, en particulier concernant les modalités financières :

- les communes proposent un coût forfaitaire journalier pour chaque circuit
- la contribution de la Communauté urbaine est fixée à 90% du coût total du service, à savoir le coût forfaitaire multiplié par le nombre de jours effectif de fonctionnement du service,
- les montants des forfaits journaliers font l'objet d'une révision de prix comme pour les marchés négociés,
- la Communauté urbaine verse cette contribution aux communes à l'issue de chaque trimestre de l'année scolaire en cours.

Ces communes sont les suivantes :

<b>BEGLES</b>	Circuits 039.051 – 039.052 – 039.053
<b>BLANQUEFORT</b>	Circuits 056.051 – 056.052
<b>EYSINES</b>	Circuits 162.051 – 162.052
<b>FLOIRAC</b>	Circuit 167.051
<b>VILLENAVE D'ORNON</b>	Circuits 550.056 – 550.057 – 550.059 – 550.051 – 550.052 – 550.053 – 550.054 – 550.058 – 550.055

L'ensemble de ces communes ayant proposé à la Communauté urbaine les coûts forfaitaires journaliers pour chacun des circuits qu'elles exploitent en régie, il est nécessaire de procéder à leur approbation.

Les coûts figurent sur les fiches récapitulatives jointes en annexe à la présente délibération.

Cette convention sera conclue pour une période de 6 ans à compter de la rentrée scolaire 2006. Elle expirera à la fin de l'année scolaire 2011/2012.

Enfin, la convention prévoit l'adoption par l'organisateur secondaire d'un règlement du service des transports scolaires dont l'objet est de préciser les responsabilités, ainsi que les droits et devoirs des élèves et de leurs parents.

Les différentes communes concernées par cette convention ont été sollicitées pour faire part de leur avis et le projet de convention ci-joint a été élaboré en tenant compte de leurs remarques.

Le montant annuel de la contribution de la Communauté urbaine fixée à 90 % du coût total du service (hors révision des tarifs) s'élève en dépenses à 195 000 € HT.

La dépense en résultant sera imputée au budget annexe transports, des exercices concernés 2006 à 2012 au Chapitre 65 – Article 65734001 – CRB D320.

**Ainsi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :**

- **approuver les coûts forfaitaires journaliers des circuits de transports scolaires exploités par les organisateurs secondaires, tels qu'ils figurent dans les tableaux récapitulatifs ci-annexés,**

- autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de délégation partielle de compétence à venir conformes au modèle type ci-annexé, ainsi que les tableaux récapitulatifs des coûts forfaitaires journaliers qui seront joints à ces conventions.
- Autoriser l'inscription des crédits au Budget Annexe Transports, chapitre 65 – article 65734001 - CRB D320, sur les exercices 2006 à 2012.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
2 AOÛT 2006**

M. PIERRE BRANA